

RUE DOUAUMONT : CESSION GRATUITE DE TERRAINS COMMUNAUX A HABITAT 29

Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que, dans le cadre du projet de réhabilitation de la rue Douaumont, Habitat 29 demande à la Ville, la cession gratuite des parcelles cadastrées section BN n° 330 (379 m²), n° 337 (96 m²), n° 353 (112 m²), n° 354 (256 m²), n° 355 (129 m²), n° 356 (17 m²), n° 357 (52 m²) et n° 358 (181 m²) d'une superficie totale de 1 222 m², afin de réaliser un programme de construction de 10 logements sociaux.

VU l'avis favorable de la commission « Economie - Projets urbains - Foncier » en date du 4 novembre 2014,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

PAR 28 voix pour et 1 non-participation,

AUTORISE l'O.P.H Départemental Habitat 29 à réaliser des logements locatifs sociaux sur les parcelles susvisées,

L'AUTORISE EGALEMENT à déposer un permis de démolir et un permis de construire sur les terrains concernés et à effectuer toutes démarches utiles pour obtenir les autorisations nécessaires,

APPROUVE la cession à Habitat 29 des terrains viabilisés,

EXONERE Habitat 29 de toutes participations et taxes communales afférentes à la réalisation de l'opération,

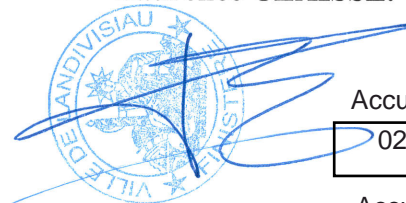
AUTORISE Madame le Maire à signer une convention pour la cession des terrains et la réalisation des travaux extérieurs et des V.R.D.,

DIT qu'Habitat 29 prendra à sa charge les travaux de démolition afférant à cette opération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Landivisiau, le 13 novembre 2014

Le Maire,
Laurence CLAISSE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212901052-20141120-2014614-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2014

Publication : 20/11/2014

Pour l'"autorité Compétente" par délégation



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 2/12/14

Et de la publication, le... 20/11/14

Fait à Landivisiau, le... 2/12/14

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL